

Règlement du concours d'admission

Rentrée 2021-2022

1- Le concours

Pour cette rentrée universitaire 2021/2022, le concours se déroulera entièrement en ligne.

Chaque année, un concours d'admission des nouveaux étudiants s'ouvre afin d'intégrer :

- En 1ère année : les titulaires d'un baccalauréat scientifique, économique, technique ou équivalent.
- En 2^{ème} année : les étudiants ayant accompli avec succès une première année dans un institut préparatoire aux études d'ingénieur ou dans un cycle préparatoire intégré.
- En 3^{ème} année (cursus A) : les étudiants titulaires d'une licence dans la spécialité choisie.
- En 3^{ème} année (cursus B) : les étudiants titulaires d'une licence généraliste en sciences OU en technologies / Les étudiants déclarés admis en liste principale ou en liste complémentaire aux concours nationaux d'accès aux études d'ingénieur (MP, PC, Techno).
- En 4ème année : les candidats ayant validé un Master (M1) dans la spécialité choisie.
- En 1^{ère}année Formation en Alternance : les candidats titulaires d'une licence en informatique ou dans une spécialité apparentée.
- En 1^{ère} année Cours du soir : les candidats professionnels titulaires d'une licence.

2- Le Jury

Composition du Jury

Le Jury est composé de :

- Le Directeur d'ESPRIT en sa qualité de Président.
- Le Directeur des études (Membre).
- Les chefs des départements(Membres).
- Le responsable du service des admissions pour le secrétariat du concours.

Mission du Jury

Le Jury a pour mission de :

- Fixer les barres d'admission par niveau et par spécialité (le seuil minimal en dessous duquel l'admission ne peut avoir lieu).
- Délibérer sur la base des résultats des candidats.
- Dresser la liste d'admission principale et une liste complémentaire.
- ▼ Élaborer un rapport annuel sur le déroulement du concours.

Le jury souverain, ses décisions ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

3-Inscription au concours

Les inscriptions au concours se font exclusivement en ligne sur le site www.esprit.tn - rubrique admission.

Le candidat apporte toutes les précisions nécessaires à l'acceptation de son inscription et choisit les jours et les heures du passage des épreuves. Les informations fournies par le candidat lors de la procédure d'inscription en ligne engagent sa responsabilité.

Les informations d'état civil fournies doivent être strictement identiques aux informations figurant sur la pièce d'identité présentée dans le dossier. En cas de fausse déclaration ou en cas de présentation d'un diplôme ou d'un titre non conforme aux exigences requises, le candidat s'expose à être exclu du concours ou de l'école.

Une fois inscrit en ligne, le candidat reçoit un e-mail de confirmation qui comprend un identifiant et un mot de passe lui permettant de revenir sur son dossier et qui fait office de convocation aux épreuves.

4- Déroulement

Réunion d'accueil

Réunion d'accueil via l'application Google meet durant laquelle il y aura une présentation de l'école suivie d'une séance de questions /réponses.

Entretien d'admission

1/Entretien oral de motivation d'une durée de 15 mn devant une commission en ligne à travers une réunion Google meet. 2/Questions de compréhension des textes choisis par le candidat en langue anglaise et en langue française.

5- Modalités d'évaluation et résultats

Chaque candidat obtient un score final résultant de son dossier d'inscription et de l'entretien oral. A partir de ce score, le jury délibère, fixe la liste principale et la liste complémentaire tenant compte du nombre de places ouvertes au concours et de la barre d'admission définie préalablement.

Les étudiants reçoivent un mail leur indiquant la date limite à laquelle ils doivent confirmer leur inscription (étudiants admis).

Passée cette date et en l'absence de confirmation de l'inscription, le candidat est considéré comme étant désisté, sa place est alors attribuée à l'étudiant le mieux placé dans le classement de la liste complémentaire.

Il n'est pas possible de reporter son admission à l'école l'année suivante en gardant le bénéfice du concours.

6-Inscription à l'école

Après acquittement des frais d'inscription, les dossiers physiques sont remis au service de la scolarité avant la rentrée scolaire et donnent lieu à une vérification minutieuse des données saisies par le candidat.

Toute erreur remettant en cause le calcul du score du candidat entraîne un rejet systématique du dossier d'inscription. Les frais d'inscriptions seront remboursés après déduction des frais de gestion du dossier s'élevant à 500 TND.

Après validation de l'inscription, l'étudiant se verra délivrer le jour même l'ensemble des documents administratifs : Carte d'étudiant et attestations d'inscription et de présence.